PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 7 Décembre 2020

Le sept décembre 2020 à 18 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin à la Salle des fêtes de Ciers, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Sandrine BADIE, Christophe BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Bernard CASTILLA, Carole CORBET, Gilles CORTEY, Luc FABRIZIO, Danielle GARCIA, Youri GARCIA, Christiane GAYMARD, Jean-Pierre HENNEBERT, Thierry LAGRANGE, Catherine LE CHARTIER, Emilie LOPEZ, Rachel MARTINET, Henri MIEGE, Gilles MONNET, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Pierre PANDRAUD, Antonio PEREIRA, Simone SALAS,
Etaient absents ayant donné pouvoir : Françoise BRONZI-LAGRANGE à Carole CORBET, Josiane GIPPET à Simone SALAS, Christian LEPREVOST à Antonio PEREIRA, Sylvie MELIN à Gilles CORTEY, Nicole SITRUK à Daniel MICHOUD, Cécile VIAL à Luc FABRIZIO.

Etaient absents et excusés : Mélanie BOURLON, Edmond DAMAIS.

Date de convocation : Lundi 30 novembre 2020

Les conseillers présents, soit 25 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 33. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Sandrine BADIE et Maryse BILLET. Ces dernières acceptent.

Monsieur le Maire souhaite un total rétablissement à Pierre PANDRAUD et Henri MIEGE.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 Novembre 2020,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 7 Décembre 2020.

DELIBERATIONS

I. REGLEMENTAIRE

2020-7-1 Approbation du Règlement intérieur du Conseil Municipal
2020-7-2 Création du comité d'attribution des baux communaux
2020-7-3 Critères d'attribution des baux communaux
2020-7-4 Coupes de bois

II. FINANCES

2020-7-5 Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Jean Bedet
2020-7-6 Attribution de subvention aux associations
2020-7-7 Altitude Immobilier - Annulation de titre et non-recouvrement de créance
2020-7-8 Altitude Immobilier – Résiliation de bail et versement d'une contrepartie financière

III. PERSONNEL

2020-7-9 Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Novembre 2020

VOTE		
POUR : 31	CONTRE : 0	ABST. : 0

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 7 Décembre 2020

VOTE		
POUR : 31	CONTRE : 0	ABST. : 0

DELIBERATIONS

I.REGLEMENTAIRE

2020-7-1 Approbation du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que l'article L2121-8 du CGCT dispose que les communes de plus de 3 500 habitants doivent établir le règlement intérieur du conseil municipal. Ce document a vocation à régir le fonctionnement de l'instance.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin joint à la note de synthèse en **annexe 1**.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 31	CONTRE : 0	ABST. : 0

Monsieur le Maire présente le contenu du règlement article par article. Il demande après chaque article s'il y a des questions.

2020-7-2 Création du comité d'attribution des baux communaux

Monsieur le Maire indique qu'afin d'associer davantage les agriculteurs à la vie de la Commune, il propose de créer un comité d'attribution des baux communaux.

Ce comité est composé du Maire, de quatre élus et de quatre agriculteurs.
Concernant le collège élu, les agriculteurs membres du Conseil municipal ne peuvent pas siéger au comité.
Concernant le collège agriculteur, si un membre est candidat à l'attribution d'un lot, il ne pourra pas siéger à la séance d'attribution.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un appel à candidatures a été lancé le 10 novembre 2020. Huit candidatures pour le collège agriculteur et huit candidatures pour le collège élu ont été recensées. Les membres titulaires et suppléants ont été désignés par tirage au sort le 26 novembre 2020.

Les résultats sont les suivants :

COLLEGE ELU		COLLEGE AGRICULTEURS	
Titulaires	*Suppléants*	*Titulaires*	*Suppléants*
Maryse BILLET	Josiane GIPPET	Bernard BONNAVIAT	Daniel BOITEUX
Christiane GAYMARD	Jean-Pierre HENNEBERT	Bruno GENTIL	Jérémy COUTHON
Henri MIEGE	Christian LEPREVOST	Martial KOEBEL	Sylvain MATTANT
Pierre PANDRAUD	Gilles MONNET	Julien MATTANT	Franck MIEGE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer le comité d'attribution des baux communaux et d'installer les membres dans leurs fonctions.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Monsieur le Maire dit qu'il y a eu tirage au sort pour tous les candidats, sauf pour Henri MIEGE, car il s'était engagé à ce que l'opposition soit représentée.
Henri MIEGE demande si le Maire a été seul à décider de cette création. Il précise qu'il n'est pas contre la proposition.
Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement proposé la création de ce comité d'attribution, qui a été discutée en exécutif.
Henri MIEGE demande si lors de l'attribution des baux, les critères seront mieux définis. Il cite en exemple le critère de priorité des agriculteurs sur les doubles actifs.
Monsieur le Maire répond que ce critère signifie que les agriculteurs sont prioritaires par rapport aux personnes doubles actives. Concernant la précision des critères, il explique que les cinq critères couvrent toutes les situations et qu'il appartiendra au comité de les utiliser de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème de choix.
Henri MIEGE dit que les autres titulaires du collège élus ne connaissent pas tout dans le domaine. Il demande s'il y aura une explication pour chaque critère lors de la réunion du comité.
Monsieur le Maire répond par l'affirmative.
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un autre agriculteur, Loïc MIEGE, souhaitait participer au comité, mais qu'il a envoyé sa candidature sur une mauvaise adresse mail. Il ajoute que cette information a été connue après le tirage au sort.
Thierry LAGRANGE dit qu'il conviendrait d'écrire les critères, que le comité les fixe lors de sa première réunion, le Conseil vote et le sujet est clos.
Sandrine BADIE demande s'il y a un ordre de priorité pour l'application des critères.
Monsieur le Maire répond par la négative.
Monsieur le Maire dit qu'il faut respecter le rôle de chacun. La commission Environnement et agriculture propose les critères, le Conseil municipal les valide et le comité d'attribution les applique. Une note explicative pourra être distribuée en séance du comité, mais le circuit de décision est celui-ci. Il s'agit d'éviter toute suspicion.

2020-7-3 Critères d'attribution des baux communaux

Afin de permettre l'attribution des baux communaux de manière objective, la commission Environnement et Agriculture a défini cinq critères lors de sa séance du 25 septembre 2020 :

- L'installation d'un agriculteur,
- L'amélioration des pratiques agricoles par un parcellaire adapté aux équipements actuels,
- La proximité des parcelles à attribuer avec le siège de l'exploitation,
- La priorité aux agriculteurs sur les doubles actifs,
- La localisation du siège social de l'exploitation sur la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour valider ces critères d'attribution.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Henri MIEGE dit qu'il manque le critère de l'âge, qui faisait débat à la commission.
Monsieur le Maire répond que ce critère pourrait être utilisé si tous les autres critères étaient à égalité.
Myriam BOITEUX dit que l'âge est un critère restrictif et qu'il peut être bloquant. Elle ajoute que chaque situation sera appréciée par le comité. Elle souhaite que le comité agisse avec bon sens.

2020-7-4 Coupe de bois

En concertation avec l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, la Commune a arrêté la coupe à asseoir en 2021 dans les forêts soumises au régime forestier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 au martelage de la coupe désignée ci-après,
- Préciser la destination de la coupe et son mode de commercialisation,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

COUPES A MARTELER

Parcelle	Volume présumé réalisable	Surface	Nature de la coupe	Destination
12	1 370m^3	6.32ha	Coupe rase	Vente avec mise en concurrence (sur pied)

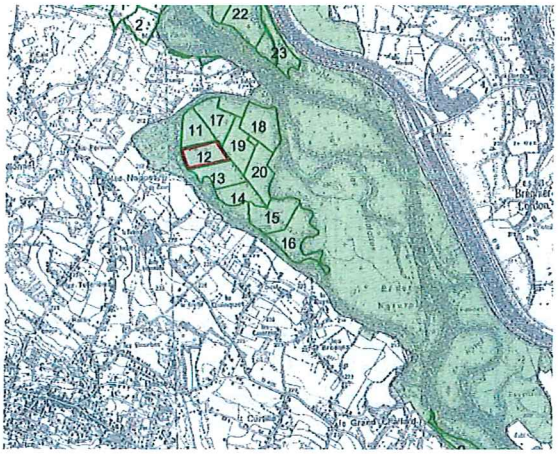

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Myriam BOITEUX précise que la parcelle n°16 a été martelée en 2020 et qu'elle sera mise au catalogue des ventes 2021. Elle précise qu'elle n'a pas été inscrite au catalogue 2020 du fait de son isolement.
Thierry LAGRANGE demande ce qu'il est envisagé de replanter sur ces îles, car les peupliers sont passés de mode selon les experts.

Monsieur le Maire répond que la gestion de la forêt est confiée à l'Office National des Forêts et qu'un plan de gestion est adopté pour la période 2015-2034. Il précise que la gestion n'est pas figée, mais que le plan de gestion permet d'alimenter les filières bois.
Myriam BOITEUX dit que des discussions sont engagées avec l'ONF concernant la réserve, car il y a plusieurs acteurs qui interviennent. L'ONF préconise un plan de gestion. Pour le gestionnaire de la réserve, le peuplier n'est pas l'essence la plus adaptée, mais il faut étudier ce qui est adapté. Elle indique avoir rencontré le garde de la réserve. Ce dernier l'a informé que les îles s'assèchent et qu'il faudrait mesurer les profondeurs des nappes pour voir quels arbres peuvent être plantés. Une réunion est prévue entre l'ONF et la Réserve. Elle précise que la Commune ne peut pas décider seule, il faut agir avec la Réserve et l'ONF.

II. FINANCES

2020-7-5 Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Jean Bedet

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 février 2020, le Conseil municipal avait délibéré pour approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Jean Bedet (CSJB) au titre de l'année 2020.

Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide allouée par la Commune au CSJB. L'aide financière porte sur la mise en œuvre d'actions portées par le CSJB au titre du projet social, et notamment des actions relatives à l'enfance et la jeunesse.

La participation maximale de la Commune pour l'année 2021 pour le projet social porté par le CSJB se décline comme suit :

-Actions en faveur de l'enfance : 50 073€
-Actions en faveur de la jeunesse : 6 765€
-Autres actions et notamment le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), les actions en faveur des familles (*accompagnement, activités de loisirs et animations*), le café associatif… : 41 000€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le CSJB au titre de l'année 2021 (*annexe 2*).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Monsieur le Maire dit que le CSJB doit fournir des documents sur la réalisation des actions 2020 et des prévisions sur les actions 2021. Il dit que dès réception et analyse de ces documents, le Conseil municipal rediscutera des sommes à la lecture des documents envoyés.
Monsieur le Maire ajoute que la convention d'objectifs et de moyens a amélioré la visibilité et la transparence des relations avec le CSJB. L'année 2020 ne sera pas une bonne année de référence, mais cela permet de faire évoluer les pratiques.
Sandrine BADIE demande ce que représentent les chiffres par rapport à l'activité du CSJB.
Monsieur le Maire rappelle que le CSJB a plusieurs financeurs, la CAF, la Commune, le Département et les utilisateurs. Il dit que la réponse à cette question pourra être donnée en mars quand les résultats seront connus.
Sandrine BADIE demande si le CSJB a débuté le travail de son nouveau projet social.
Maurice NICOLAS répond que le projet doit être présenté fin 2021.
Monsieur le Maire précise que le CSJB mène des actions qui sont des compétences communales, l'enfance et la jeunesse, et le projet social. Il dit que la Commune peut apporter des financements dans la mesure où elle est associée à la préparation du projet. Il rappelle que les sommes sont de l'argent public et qu'il faut veiller à la bonne utilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire ajoute que les sommes de la convention d'objectifs et de moyens 2021 permettent de voter des avances au cas où le CSJB aurait des problèmes de trésorerie.

2020-7-6 Attribution de subvention aux associations

Monsieur le Maire propose d'adopter la subvention telle que présentée ci-dessous, sous réserve de réception de la demande de l'association :

Associations	Subvention accordée en 2019	Proposition 2020
Jeunes Sapeurs-Pompiers Val du Ver Saint-Chef/Vignieu	350€	250€
TOTAL	**350€**	**250€**

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Youri GARCIA précise que cela représente 50€ par jeune sapeur-pompier de la Commune.

2020-7-7 Altitude Immobilier - Annulation de titre et non-recouvrement de créance

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Altitude Immobilier a demandé par courrier l'annulation de ses loyers des mois de novembre et décembre 2020 pour le local situé 53, Grande Rue de Ciers en raison de l'absence d'activité pendant cette période à cause de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :
- D'annuler le titre du mois de novembre 2020 émis à l'encontre de la société Altitude Immobilier d'un montant de 342.57€,
- De ne pas émettre un titre pour recouvrer la somme de 342.57€ correspondant au montant du loyer du mois de décembre 2020.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

2020-7-8 Altitude Immobilier – Résiliation de bail et versement d'une contrepartie financière

Par délibération en date du 5 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la propriété de Monsieur PILLAUD sise Grande Rue de Ciers.
Cette dernière comprend au 53 Grande Rue de Ciers, un local loué par bail commercial à la société Altitude Immobilier depuis le 11 Juillet 2000.

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du commerce local, la municipalité souhaite réhabiliter les rez-de-chaussée des 53 et 55 Grande Rue de Ciers pour créer un espace commercial. Celui-ci pourrait accueillir un restaurant après appel à projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à négociation, la société Altitude Immobilier renonce à son bail au 31 décembre 2020 en contrepartie du versement de la somme de 8000€.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :
- Résilier le bail avec la société Altitude Immobilier au 31 décembre 2020,
- Verser la somme de 8000€ à la société Altitude Immobilier en contrepartie de cette résiliation.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	**CONTRE : 0**	**ABST. : 7**

Thierry LAGRANGE dit qu'il s'étonne qu'une délibération prévoie le remboursement de loyers et que l'autre comprenne le versement d'une indemnité. Il comprend l'enjeu du projet mais estime que les sommes sont importantes.
Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de différencier le remboursement de loyer lié à la crise sanitaire et l'indemnité liée à la résiliation d'un bail commercial. Il précise qu'un bail commercial est difficile à rompre et que si un accord n'est pas trouvé, c'est le Tribunal de commerce qui fixe le montant de l'indemnité. Cette dernière pourrait donc être beaucoup plus élevée. Les deux délibérations correspondent à deux demandes distinctes.
Thierry LAGRANGE dit que cela revient à subventionner une activité qui n'existera plus sur la Commune.
Sandrine BADIE partage l'avis de Thierry LAGRANGE.
Monsieur le Maire dit que ce genre de négociation n'est pas simple et que le souhait est de récupérer les locaux.
Thierry LAGRANGE dit que c'est le montant qui paraît élevé, en sachant que la Commune a accordé deux mois de loyer.
Sandrine BADIE demande si la Commune a déjà reçu des propositions concernant l'appel à projet.
Monsieur le Maire rappelle que l'installation d'un restaurant est une volonté de la municipalité et que les chambres consulaires vont aider à monter un appel à projets quand le Conseil municipal aura délibéré pour lancer la démarche. Il indique que le rez-de-chaussée sera aménagé pour livrer un plateau. Il précise qu'à ce jour deux restaurateurs ont fait connaître leur intention.
Christophe BIARD demande si la livraison d'un plateau s'entend d'un espace vide.
Monsieur le Maire répond par l'affirmative. L'espace intérieur ne sera pas aménagé.

III.PERSONNEL

2020-7-9 Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Monsieur le Maire expose que la situation sanitaire actuelle contraint les organisations en lien avec le scolaire. A ce jour, la collectivité et ses équipes font face mais il semble important de ne négliger aucune ressource de remplacement.
Ainsi, plusieurs pistes sont travaillées pour augmenter les solutions de prise en charge des enfants (recrutement d'agents extérieurs à la collectivité, développement du partenariat avec le CSJB, conclusion de contrats avec des partenaires extérieurs, redéploiement de personnel communal affecté à d'autres services…).

C'est dans ce contexte qu'un appel à candidature a été effectué auprès des professeurs des quatre écoles de la Commune. En effet, l'activité de surveillance des enfants durant la pause méridienne pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Concernant la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre. Les montants diffèrent selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.
Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes :

Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), et, le cas échéant, 1% solidarité et Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'autoriser le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches de surveillance des enfants durant la pause méridienne, le temps nécessaire à cette activité accessoire étant évalué à 2 heures par jour,
- De rémunérer l'intervenant sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire "surveillance" du barème en vigueur.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 31	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Sandrine BADIE demande s'il y a des professeurs volontaires dans toutes les écoles.
Monsieur le Maire répond que cette délibération est une anticipation pour parer à un manque de personnel lié à une situation compliquée. Ceci permettra de payer les enseignants le cas échéant.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Création d'un réseau de proximité

Thierry LAGRANGE souhaite connaître les modalités de recensement des personnes à risques, à savoir si la Commune applique les recommandations du Ministère des Solidarités. Il demande si la Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire répond que cette question illustre le débat entre disposer de listes de personnes à protéger et le respect des principes de liberté et de confidentialité.

Concernant le PCS, il a été réactualisé en 2016 lors de la création de la commune nouvelle. Cette question sera abordée lors de la réunion de la commission prévention des risques et sécurité.

Monsieur le Maire indique que les personnes inscrites sur les registres du réseau de proximité sont les bénéficiaires des colis de Noël ou du repas. Ce sont donc les personnes de 70 ans et plus avec lesquelles la Commune a l'habitude de communiquer.

Il indique qu'une réunion a eu lieu le 24 novembre avec les services du Département et qu'à cette occasion, il a exprimé le souhait d'obtenir des informations sur les personnes dont la santé est fragile, qui sont en situation de handicap…

Il ajoute qu'il y a une contradiction entre l'obligation faite aux Communes de protéger les citoyens via le PCS et l'impossibilité d'obtenir des informations concernant les personnes à protéger.

Il dit que le registre est aujourd'hui constitué des personnes de plus de 70 ans et des personnes inscrites dans le Plan Canicule et le Plan Grand Froid. Le Département étudie les données qu'il peut communiquer. Le fichier recense environ 800 personnes.

Il précise que chaque membre du Conseil municipal ou du CCAS volontaire pour participer au réseau aura une liste d'une vingtaine de personnes habitant au plus proche de son domicile.

Thierry LAGRANGE dit qu'il serait pertinent d'appliquer les recommandations du Ministère en proposant aux personnes de s'inscrire volontairement.

Monsieur le Maire répond que le CCAS va écrire à toutes les personnes pour savoir si elles souhaitent figurer sur le fichier.

Thierry LAGRANGE dit que la communication doit aller au-delà des personnes de 70 ans et plus et qu'un travail de fond doit être mené de manière globale.

Monsieur le Maire dit qu'il faut renforcer la communication sur ce sujet.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers sont prêts à participer. La réponse est favorable.

INFORMATIONS

✓Décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 02 Novembre 2020 (*annexe n°3*)

✓Calendrier budgétaire

- Commission Finances le 11 Février 2021 à 18h00
- Débat d'orientations budgétaires le 22 Février 2021
- Commission Finances le 11 Mars 2021 à 18h00
- Vote du budget le 29 Mars 2021

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la préparation budgétaire, il a demandé à chaque adjoint de réunir sa commission.

Les dates sont les suivantes :

- *Commission Environnement et agriculture le 12 décembre à 9h00 en Mairie annexe*
- *Commission Citoyenneté, démocratie participative et jeunesse le 10 décembre à 19h00 en salle du Conseil municipal*
- *Commission Equipements publics le 16 décembre à 8h30 en salle du Conseil municipal*
- *Commission Voirie et réseaux le 16 décembre à 10h30 en salle du Conseil municipal*
- *Commission Vie associative et sports le 16 décembre à 14h00 en salle du Conseil municipal*
- *Commission Prévention des risques et sécurité le 18 décembre à 18h00 en salle du Conseil municipal*

✓ Prochains conseils municipaux

- Lundi 25 Janvier 2021
- Lundi 22 Février 2021
- Lundi 29 Mars 2021

✓ *Permanences des Maires délégués le samedi matin de 9h00 à 12h00*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Règlement intérieur du Conseil municipal
- Annexe 2 : Convention d'objectifs et de moyens avec le CSJB
- Annexe 3 : Décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 2 Novembre 2020

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
Le 29 décembre 2020

Le Maire,
Daniel MICHOUD